



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP interne et CAER CAPLP**

**Section : GENIE CIVIL**

**Option : CONSTRUCTION ET REALISATION DES OUVRAGES**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par : M. Aubriot Stéphane, Inspecteur de l'Éducation nationale, président du jury.

## Remerciements

Les épreuves d'admission du CAPLP interne « Construction Réalisation d'ouvrages » se sont déroulées dans d'excellentes conditions au lycée professionnel Funay au Mans (académie de Nantes), du 25 au 29 mars 2024. Le directoire et les membres du jury adressent ses plus vifs remerciements à Monsieur le Proviseur, Monsieur le DDFPT du Lycée Funay ainsi qu'à l'ensemble du personnel, agents région et professeurs de l'établissement pour l'accueil chaleureux, la bienveillance et le dévouement qui leur a été réservé.

## 1) Définition des épreuves

- a) **Épreuve d'admissibilité** : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation, hors éducation durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'apprentissage observées en SEGPA ou en lycée professionnel, l'expérience qui lui paraît la plus significative, en lien avec l'intitulé du concours, dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative.

- b) **Épreuve d'admission** : Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectués au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans une de ces deux disciplines : Bac Pro Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation de Gros Œuvre ou Bac Pro Travaux Publics.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours de travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée :

- Travaux pratiques : 4 heures ;
- Préparation de l'exposé : une heure ;
- Exposé : trente minutes maximums ;
- Entretien : trente minutes.

Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## 2) Éléments statistiques

### • Concours public :

		Femmes	Hommes
Nombre de postes offerts au concours	12		
Nombre de candidat ayant déposé un dossier RAEP	24		
Nombre de candidats admissibles	20	1	19
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	12		
Nombre de candidats admis	9	1	8
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire (LC)	0	0	0
<b>Epreuve d'admissibilité</b>			
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	17		X
Moyenne générale des candidats admissibles	11.66		
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	7.25		X
<b>Ensemble des épreuves (admissibilité + admission)</b>			
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	18.5		x
Moyenne générale des candidats admis	9		
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	10		x

### • Concours privé : 1

		Femmes	Hommes
Nombre de postes offerts au concours	1		
Nombre de candidat ayant déposé un dossier RAEP	4	1	3
Nombre de candidats admissibles	3	1	2
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	3	1	2
Nombre de candidats admis	1	0	1
<b>Epreuve d'admissibilité</b>			
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	8		X
Moyenne générale des candidats admissibles	7.42		
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	7	X	
<b>Ensemble des épreuves (admissibilité + admission)</b>			
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	11.67		X
Moyenne générale des candidats admis	11.67		
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	11.67		X

### a) Épreuve d'admissibilité

Le jury a examiné tous les dossiers reçus dans le cadre de l'admissibilité au concours interne CAPLP Génie Civil Construction et Réalisation d'Ouvrages.

Suite aux remarques faites les années précédentes, les candidats ont globalement respecté le cahier des charges défini par le B.O., en particulier le nombre de pages ainsi qu'une présentation soignée et paginée facilitant la lecture des dossiers. Cependant dans quelques dossiers, le choix du style narratif avec des pages très denses sans structuration de paragraphe, rend la lecture souvent difficile.

**Dans la première partie**, le jury souhaite disposer d'éléments permettant de retracer le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat aussi bien dans l'éducation nationale qu'en dehors. Il est à noter que des candidats se présentent à ce concours sans avoir **suivi un cursus adapté ou suffisant** (formation ou expérience professionnelle) leur permettant d'acquérir un savoir-faire inhérent à la mise en œuvre **dans le domaine de la construction et de la réalisation en gros œuvre**. Les responsabilités assumées par le candidat dans le cadre de son expérience professionnelle en entreprise ne sont pas toujours bien définies. **Le jury insiste sur le fait que les candidats doivent exposer clairement les missions et fonctions qu'ils ont réalisées durant leurs expériences professionnelles en dehors de l'éducation nationale**, peut être au moyen d'un tableau liant les dates, les postes occupés, les missions réalisées, la durée (type CV ).

Certains candidats ne semblent pas avoir choisi le bon intitulé de concours par rapport à leur formation et expérience professionnelle de base (Candidats enseignant en couverture, en étude des constructions, génie mécanique construction ...)

**Dans la seconde partie**, le candidat doit présenter une séquence pédagogique située dans une progression ou une planification annuelle (La stratégie globale de formation doit permettre de situer la séquence dans le temps). Cette situation ne doit pas être qu'un résumé de l'année scolaire et doit correspondre à une séquence significative, réalisée avec des élèves, **dans le champ de la construction et de la réalisation du gros œuvre** (bâtiment ou travaux publics).

Il est à noter que certaines présentations pédagogiques proposées par les candidats ne sont pas toujours en adéquation avec la spécialité du concours CAPLP CRO (circuit électrique, cloisons en carreaux de plâtre, revêtement de sol, siège en bois, carrelage, cours de technologie collège, ...). Les activités décrites doivent porter sur la réalisation d'ouvrages de gros œuvre tels que les maçonneries de structure, les maçonneries de remplissage et de distribution, les ouvrages en béton armé, les travaux enterrés (fondations, soutènements, réseaux), les finitions d'ouvrages (appuis, seuils, enduits, chapes). La séquence pédagogique développée doit être en lien avec les programmes que le (la) futur(e) enseignant(e) aura à prendre en charge en section professionnelle soit en CAP ou Bac professionnel.

Le jury conseille aux candidats de se rendre en lycée professionnel et d'observer des séances des niveaux pour lesquels ils n'ont jamais dispensé d'enseignement. Cette

démarche permettrait de répondre plus précisément aux attendus du concours notamment pour les enseignants en SEGPA, IMTB et BTS.

Dans le cas d'une présentation pédagogique effectuée en SEGPA, le jury recommande dans la réalisation pédagogique d'exploiter le domaine d'activité du champ habitat (Réalisation du clos) en lien avec les référentiels du CAP maçon et COBA et Bac Pro TB ORGO, CAP CRAU, CAP CRCTP, BCP TP (voir documents ressources SEGPA champ habitat présent sur Eduscol). Il en est de même pour le CAP IMTB.

Dans la séquence présentée les objectifs opérationnels doivent être clairement définis. L'organisation pédagogique doit être précisée pour chaque activité (organisation des activités professionnelles, effectifs élèves, matériels mobilisés sur le plateau technique...). La séquence proposée doit être étoffée avec le développement d'une séance au choix du candidat tout en veillant à ce qu'elle soit pertinente par rapport au thème de la séquence.

Une séance ne se limite pas à un mode opératoire, ni à une description d'exercices virtuels non contextualisés. La prise en compte de la diversité des élèves et le mode d'évaluation de la séquence doivent apparaître. Le jury regrette que les documents élèves et les évaluations soient trop souvent inexistantes, superficiels ou insuffisamment exploités.

Le jury souhaite que le candidat puisse apporter une analyse critique de sa pratique pédagogique (atteinte des objectifs, remédiations...).

Le jury rappelle qu'un enseignant se doit d'utiliser les outils de la profession, y compris les outils numériques (*Word n'est toujours pas un logiciel de dessin technique*) en privilégiant de plus en plus les outils BIM, maintenant demandés dans les épreuves d'examen.

Le jury rappelle aux candidats utilisant des ressources existantes, qu'ils doivent impérativement les référencer et démontrer leur appropriation.

#### Quelques éléments pris en compte pour l'évaluation

- Richesse du parcours professionnel dans et hors éducation nationale et adéquation à la construction des compétences requises pour la fonction postulée, compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation voir circulaire ;
- Responsabilités assurées au cours de leur parcours professionnel (Entreprise et Éducation nationale) ;
- Connaissance des référentiels et formations professionnelles ;
- Choix et pertinence de la situation et de l'activité professionnelles retenues ;
- Analyse critique de la situation exposée (choix pédagogiques opérés, évaluation et prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, besoins éducatifs particuliers ...) ;
- Maîtrise des techniques, technologiques et professionnelles des domaines **de la construction et de la réalisation en gros œuvre** ;
- Maîtrise didactique et pédagogique ;
- Approche de l'évaluation et de l'hétérogénéité des élèves ;
- Contenu et forme du dossier.

## b) Épreuve d'admission :

Le sujet de cette épreuve est en annexe de ce rapport (voir annexe 1).

De manière générale le jury insiste, encore cette année, sur deux compétences issues de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif aux compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Il s'agit de :

- Faire partager les valeurs de la République.
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

Il est attendu de la part des candidats un comportement irréprochable tant au niveau verbal et vestimentaire qu'au niveau des attitudes envers le jury et les assistants.

Le jury souhaite donner les conseils suivants aux candidats :

### **Pour la partie pratique :**

- Les candidats doivent prendre le temps de lire le sujet et d'analyser les documents mis à disposition (supports papier et numérique).
- Les candidats doivent être capables d'utiliser les outils numériques (visionneuse BIM, recherche PDF, logiciels de bureautique).
- **Les candidats doivent être capables d'effectuer une mise en œuvre dans les différents domaines du gros œuvre / TP et maîtriser les gestes professionnels élémentaires, y compris les techniques les plus récentes et courantes.** Il n'en reste pas moins que ce concours vise à recruter des professeurs de lycée professionnel et qu'ils doivent être en mesure de porter un regard critique sur leur travail, même lorsqu'il n'est pas abouti tout en sachant que les attentes sont d'un niveau Bac Pro.
- Les techniques de report des cotes de niveau (niveau laser et lunette) doivent être maîtrisées.
- Le respect des règles de sécurité (travaux en hauteur, intervention à proximité des réseaux, stabilité des coffrages, étaielement, manutention, serrage...) est impératif.

### Éléments pris en compte pour l'évaluation pratique :

- Dynamisme et réactivité du candidat face au sujet proposé et proposition d'une organisation de son travail ;
- **Maitrise technique et gestuelle dans la réalisation des ouvrages à concevoir ;**
- Vérification des dimensions et des tolérances d'exécution ;
- Utilisation autonome et pertinente des matériels et équipements, y compris du matériel numérique ;

- Sécurisation des zones de travail et respect des règles de sécurité.

### **Pour la partie orale :**

- Présenter une synthèse des motivations personnelles du candidat.
- Maîtriser l'exploitation du référentiel de certification du Bac Pro TB ORGO ou Bac Pro TP et les compétences devant être acquises par un apprenant.
- Maîtriser les rénovations de la voie professionnelle.
- Utiliser obligatoirement le contenu du dossier (plans et documents techniques ...) pour ancrer la présentation de la séquence sur une situation professionnelle réelle.
- Penser à l'organisation pédagogique des activités proposées (organisation des activités professionnelles, effectifs élèves, matériels mobilisés sur le plateau technique...).
- Proposer systématiquement une évaluation de la séquence proposée en l'étayant avec des indicateurs précis.
- Utiliser des outils numériques de communication.

### Éléments pris en compte pour l'évaluation orale :

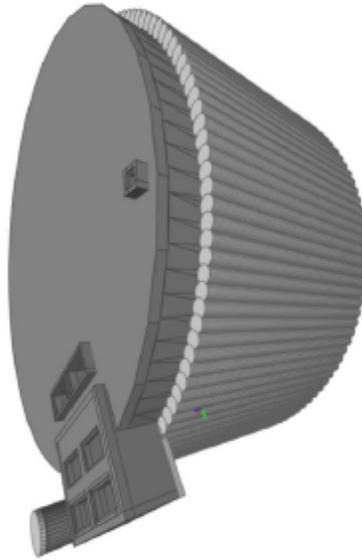
- Pertinence de la séquence proposée à partir du dossier technique fourni : présentation de la **problématique retenue**, du **contexte professionnel** de la séquence et des **compétences visées** dans le référentiel ;
- Adéquation des compétences visées et des activités proposées (Savoir-faire à acquérir et les savoirs technologiques) avec le référentiel choisi ;
- Pertinence des **démarches et stratégies pédagogiques** au regard du niveau choisi et des activités proposées ;
- Présentation d'un synoptique d'organisation de la séquence (définition des différentes séances et des activités proposées, évaluation...)
- Présentation d'un scénario de séance pertinent au regard des compétences visées et des savoirs à acquérir avec une définition des ressources mises à la disposition des élèves ;
- Réflexion du candidat sur des **modalités d'apprentissage** pour proposer une **différenciation** pédagogique répondant aux besoins des élèves ;
- Présentation des **modalités d'évaluation** (diagnostique, formative, sommative, certificative) **et du suivi qui en est fait** en adéquation avec les compétences visées et les savoirs associés ;
- Intégration d'autres disciplines dans les activités présentées ;
- Clarté du discours oral et pertinence dans l'argumentaire ;
- Présentation de documents pédagogiques ;
- Posture professionnelle et respect des valeurs républicaines.

Le jury souhaite que ce rapport de jury apporte tous les conseils aux candidats de la session 2025 pour se préparer au mieux à ce concours.

# DOSSIER TECHNIQUE ET D'ETUDES

## Ouvrage de traitement des eaux pluviales avant rejet au Cher « Quartier des deux lions à Tours »

Le dossier technique est extrait du projet de réalisation d'un ouvrage dont la fonction principale est de traiter les eaux pluviales avant le rejet dans la rivière du Cher. Il comprend deux ouvrages principaux, un bassin tampon et un ouvrage de traitement des eaux pluviales.



# SOMMAIRE

I PRESENTATION DU DOSSIER SUPPORT .....	1
1- EXTRAIT DU CCTP .....	2
II PLANS .....	4
2.1- PLAN HYDRAULIQUE ET AMENAGEMENT .....	4
2.1- LEGENDE DU PLAN HYDRAULIQUE .....	3
2.2- VUE EN ELEVATION 3D DU BASSIN TAMPON .....	6
2.3- EXTRAIT DE PLAN : BASSIN TAMPON .....	7
2.4- VUE 3D DU BYPASS .....	8
2.5- PANNEAU V4B DE L'OUVRAGE BYPASS .....	9
3.0- ZONE DE TRAVAIL .....	10
III LES ETUDES A REALISER .....	11
3.1- ETUDE A - ETUDE DU SUJET .....	± 30 min
3.2- ETUDE B - PLANCHER DALLE PLEINE .....	± 60 min
3.3- ETUDE C - ENDUIT .....	± 45 min
3.4- ETUDE D - BLOC A BANCHER .....	± 30 min
3.6- ETUDE E - PREFABRIQUE .....	± 55 min
3.5- ETUDE F - CONES D'ABRANS .....	± 20 min
IV PRESENTATION ORALE .....	13
DR1 Fiche de déroulement de séquence .....	16
DR2 Fiche de déroulement de séance .....	17

20 x 297 mm



## 1- EXTRAIT DU CCTP

### OBJET DE LA CONSULTATION

CONSTRUCTION D'UN BASSIN TAMPON, D'UN OUVRAGE DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DES OUVRAGES ANNEXES AU QUARTIER DES DEUX LIONS.

#### • AMENAGEMENT DES RESEAUX AMONT

Le projet prévoit la reprise du réseau existant DN 1000 vers le déversoir. Le collecteur BA sera implanté tels que figurés sur les plans joints.

L'ensemble des collecteurs d'alimentation est dimensionné de manière à évacuer la pluie mensuelle sans mise en charge du réseau.  
D'autre part, le Titulaire prévoit le dévoiement du réseau existant DN 600 au sud du bassin vers le déversoir d'orage.

#### • DEVERSOIR D'ORAGE

Le déversoir d'orage est équipé d'une surverse amovible permettant de by-passer le bassin tampon vers le Cher.

Ce déversoir est raccordé à la conduite de rejet existante vers la rivière ; il est équipé d'un clapet anti-retour. Ce déversoir collecte également les eaux pluviales en provenance du trop-plein du bassin tampon.

#### • DEGRILLEUR

La totalité du débit est dégrillée manuellement à une maille de 20 MM.

#### • LE BASSIN ENTERRE

Le bassin entier est un ouvrage de génie civil circulaire, de diamètre utile de 300 mm et d'une hauteur moyenne de 7 m environ. Ses principales fonctionnalités sont décrites dans les paragraphes suivants.

#### • ARRIVEE DES EFFLUENTS

Les effluents arrivent dans un compartiment commun aux pompes de refoulement ; ce compartiment est dimensionné pour disposer d'un marnage suffisant pour faire fonctionner le système de pompage à 360 l/s avant déversement.

Au-delà de ce débit, les effluents surviennent dans la zone de stockage.  
Compte tenu de la hauteur entre le collecteur d'arrivée et le radier du bassin, la canalisation d'arrivée est munie d'une chute accompagnée

#### • SYSTEME DE RINÇAGE

Il n'est pas prévu de système de rinçage de la zone de stockage, mais la mise en œuvre de 2 hydrojecteurs suffisamment dimensionnés pour assurer la remise en suspension de la pollution particulaire

#### • VIDANGE :

##### Pompes

Il est prévu 3 pompes, dont 1 secours. Chacune des deux premières pompes est dédiée à un décanteur lamellaire.

La vidange est asservie au débit du Cher, l'opérateur débranchant si l'on est ou pas en période d'étiage.

De plus, pour les petites pluies (inf. à 0.090 m3/s), seule une pompe fonctionne.

La vidange du bassin entier est donc effectuée par l'intermédiaire de 2 pompes :

- Effluents : Eaux pluviales dégrillées.
- Nombre de pompes : 2 dont 1 en secours par permutation.
- Type : Immergée, à roue semi-ouverte à deux canaux, montée sur pied d'assise.
- Débit unitaire : 180 l/s.
- Vitesse : Variable.

##### Variateurs de fréquence

Chaque pompe de vidange sera équipée d'un variateur de fréquence (25 à 50 Hz) approprié aux débits et HMT de fonctionnement requis.

##### Conduites de refoulement

Chaque pompe sera équipée d'une conduite de refoulement propre jusqu'au décanteur lamellaire qui lui est dédié.

Les Equipements de robinetterie (clapets / vannes) sont installés dans une chambre accolée au bassin. La canalisation de refoulement commune est également équipée d'un débitmètre électromagnétique installé dans un regard.

#### • TROP-PLEIN

La capacité maximale du bassin entier est de 2 100 m<sup>3</sup> : à la cote de remplissage maximal, l'effluent passe au trop-plein vers le déversoir d'orage de tête (cf. 2.4.1.1.2).

#### • ACCES EN FOND D'OUVRAGE

L'accès en fond d'ouvrage se fait par un escalier béton accolé au voile de l'ouvrage.

#### • CONDUITE DE TROP-PLEIN POUR REJET AU CHER

Comme mentionné précédemment, la conduite de rejet au Cher est réutilisée pour le trop-plein du système de régulation/traitement.

Ce trop-plein est équipé d'un clapet à battant pour éviter la remontée des eaux du Cher dans le réseau d'eaux pluviales.

Afin de favoriser sa maintenance, et le protéger contre les embâcles, le clapet à battant est implanté au droit du déversoir d'orage créé.

• GÉNIE CIVIL :

**DEVERSOIR D'ORAGE**

L'ouvrage sera réalisé en béton armé, coulé en place. La dalle supérieure sera recouverte de 50 cm de terre végétale. Les caractéristiques de l'ouvrage sont données ci-après :

**Voile :**

- Longueur .....6.5 m
- Largeur .....2.30 m
- Epaisseur des voiles extérieurs 0.30 m
- Epaisseur des voiles intérieurs 0.20 m

**Voile intérieur en bloc a blanc**

- Epaisseur 25 cm.
- Enduit d'anchéité 10 mm – finition latiche

**Dalle de couverture :**

- Niveau terrain fini.....50.00 m NGF
- Niveau haut de la dalle .....49.50 m NGF
- Ouverture technique, avec trappes d'accès

**Radier :**

- Niveau haut.....45.55 m NGF
- Epaisseur.....0.40 m
- Forme de pente

L'ouvrage est stable à vide par son poids propre.

• BASSIN ENTERRE :

**Voile circulaire :**

- Diamètre intérieur de l'ouvrage...20 m
- Epaisseur .....0.40 m
- Hauteur mini sous dalle .....7.90 m
- Hauteur maxi sous dalle .....9.05 m
- Arase supérieure 49.10 m NGF
- Dimensions de l'ouverture pour vanne : 0.91 x 0.60 m

**Dalle de couverture :**

- Niveau haut de la dalle .....49.50 m NGF
- Couverture végétale .....0.50 m
- Equipe des trappes d'accès et manutention.
- Equipe de grilles de ventilation (4) dimensionnées pour l'introduction d'air neuf, et éviter la mise en pression de la dalle.

**Poutres :**

- Section .....0.50 x 0.40 m

0 x 207 mm

- Nombre.....4 poutres
- Longueur totale.....73.49 m

**Potsaux :**

- Section .....Ø 300
- Nombre .....8

**Radier :**

- Niveau haut du radier : 41.30 m NGF
- Epaisseur : 0.50 m
- Forme de pente du radier : 1 % avec chute de 0.90 m vers la fosse de pompage

**Escalier :**

- Nombre de marche.....31
- Dimension des marches.....1.2x0.25x0.16 m
- Pailier Intermédiaire.....3.0x1.2x0.3 m

**Chambre à vannes :**

- Longueur .....5.50 m
- Largeur .....5.60 m
- Niveau haut de la dalle .....49.50 m NGF
- Niveau haut du radier .....45.60 m NGF
- Epaisseur des voiles .....0.30 m
- Epaisseur de la dalle .....0.30 m
- Epaisseur du radier.....0.40 m

• DEVERSOIR D'ORAGE

- La pelle du déversoir est assurée par batardau escamotable dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Montage : Sur rail
- Matériau : Aluminium
- Il est prévu en outre de pouvoir isoler manuellement le regard du déversoir d'orage du Cher, pour intervention notamment sur le clapet anti-retour.
- Batardaux aluminium, y compris glissières.

• ALIMENTATION DU DEGRILLAGE

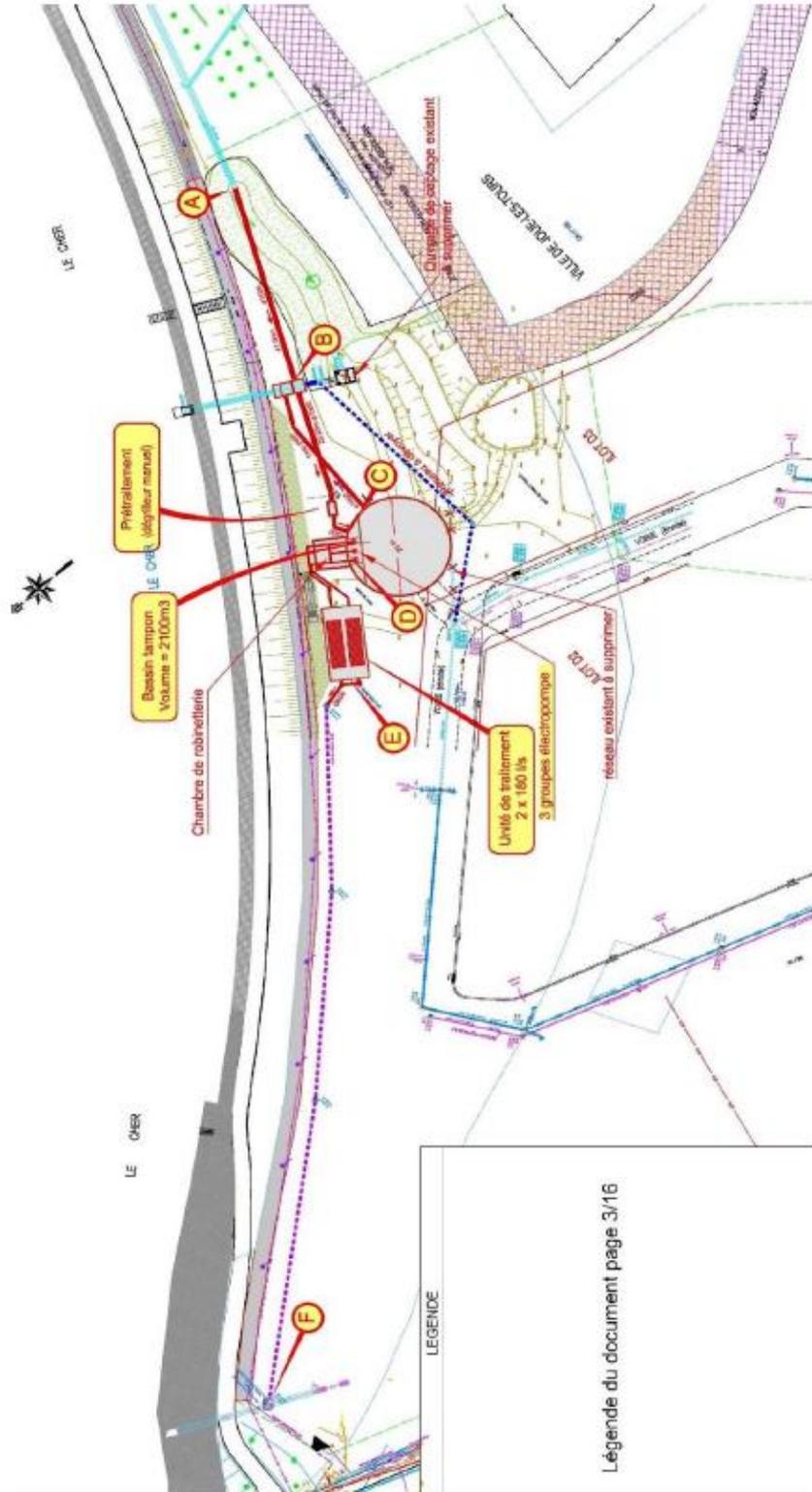
Un collecteur en béton armé assure cette liaison (DN 1000, selon plans)

• DEGRILLAGE

- Dégrillage manuel
- Nombre : 1
- Type : Grille verticale
- Débit : 2.36 m<sup>3</sup>/s
- Maille : 20 mm
- Construction : Inox 304 L
- Batardau d'isolation aval du regard
- Nombre : 1
- Construction : Aluminium

## II PLANS

### 2.1- PLAN HYDRAULIQUE ET AMÉNAGEMENT

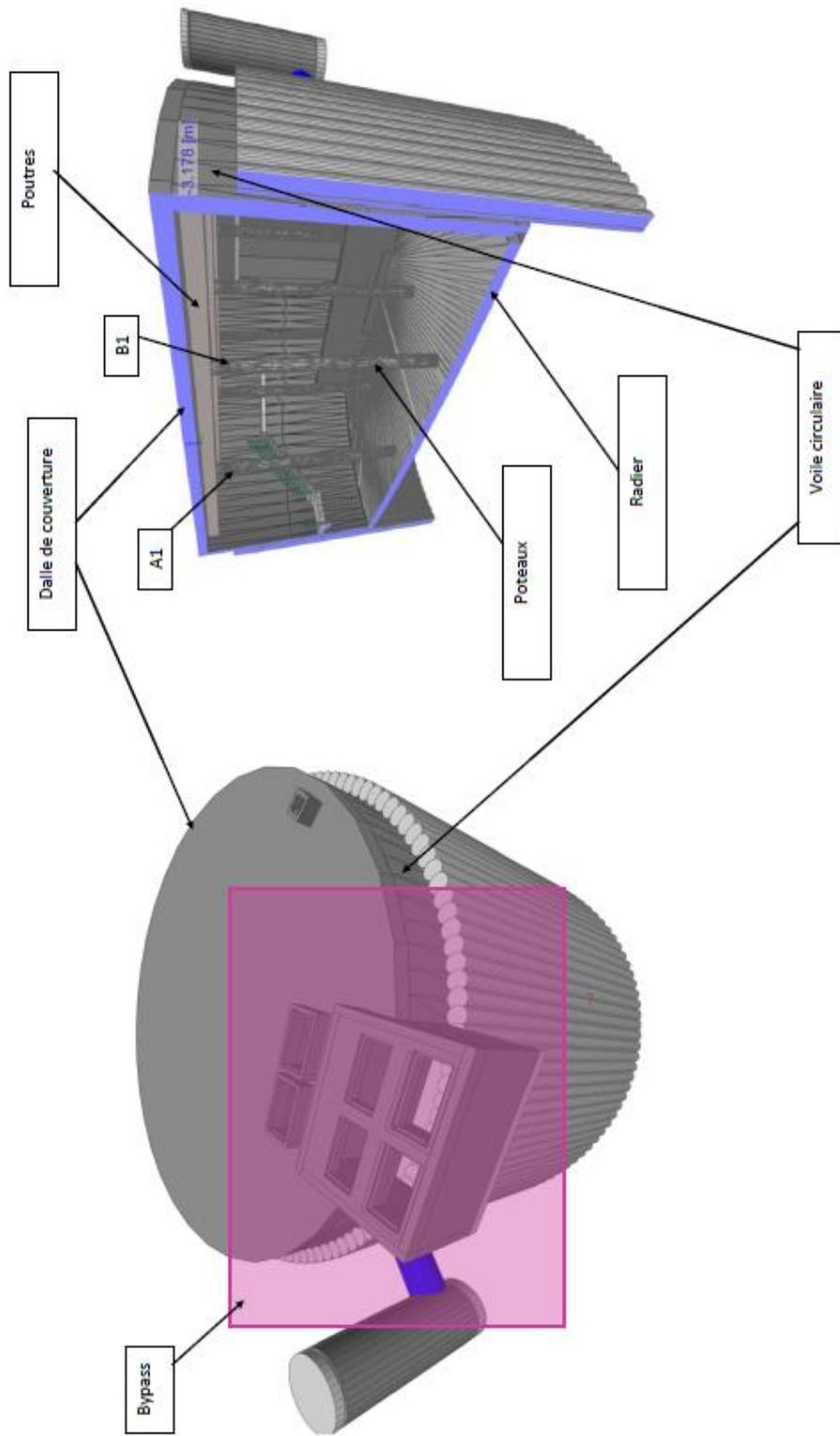


## 2.1- LÉGENDE DU PLAN HYDRAULIQUE

Existant		Aménagements projetés	
	Bordure T2		Ligne électriques B.T souterraine
	Bordure P2		Ligne électriques M.T souterraine
	Bordure basse		Ligne électrique sous fourreau
	Clôture grillage		Bouches gaz, ronde, ovale, coffret
	Clôture bois		Réseau gaz basse tension
	Clôture préfabriquée		Réseau gaz feeder
	Feux, Panneau de signalisation		Poteau télécom
	Banc, panneau pub, poubelle		Chambres télécom L1T, L2T, L3T, L4T
	Boite aux lettres, cabine télécom		Ligne télécom souterraine et aérienne
	Arbres feuillus		Candélabre, borne lumineuse
	Conifères		Câble éclairage public aérien
	Regards, grille, avaloir		Câble éclairage public aérien, souterrain
	Réseaux E.U		Armoire de commande éclairage public
	Réseaux E.P		Borne nouvelle, borne O.G.E, piquet spit
	Poteaux électriques, BT, MT, HT		Talus, tête de buse
	Ligne électrique BT aérienne		Bouche à clé, ronde, carrée, poteau incendie
	Ligne électrique MT aérienne		Ventouse, robinet, compteur, lavage
	Ligne électrique HT aérienne		Réseau adduction eau potable
	Lignes BT - MT projet		Réseau adduction eau potable projet
			Adaptation de la limite cadastrale
			Traitement des eaux pluviales
			Canalisations Eaux Pluviales projetées
			Regard projeté
			Aménagement de la ZAC
			Canalisations Eaux Pluviales projetées
			Regard projeté

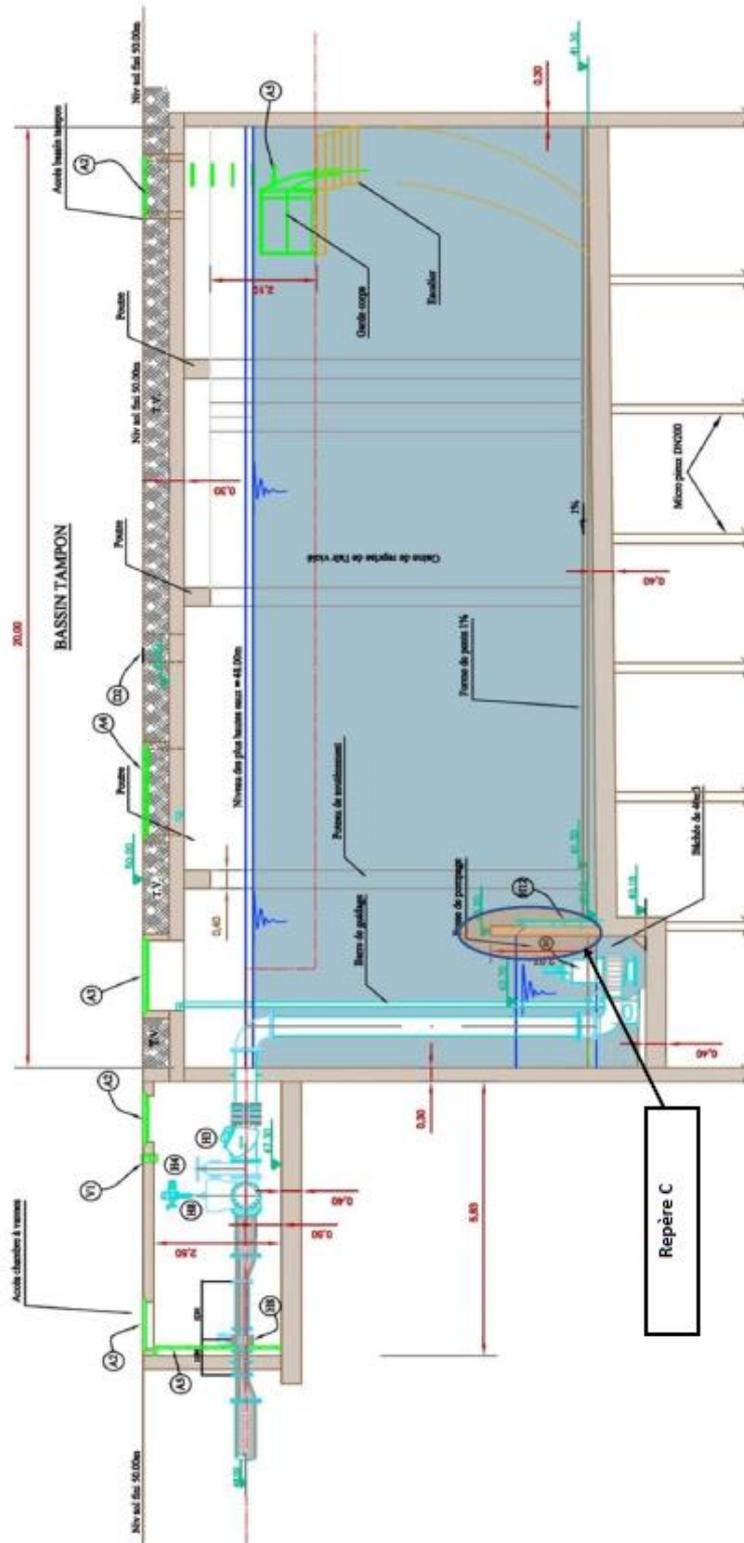
0 x 207 mm

2.2- VUE EN ÉLEVATION 3D DU BASSIN TAMPON



1 x 207 mm

2.3- EXTRAI DE PLAN : BASSIN TAMPON



FOSSE DE POMPAGE DU BASSIN TAMPON